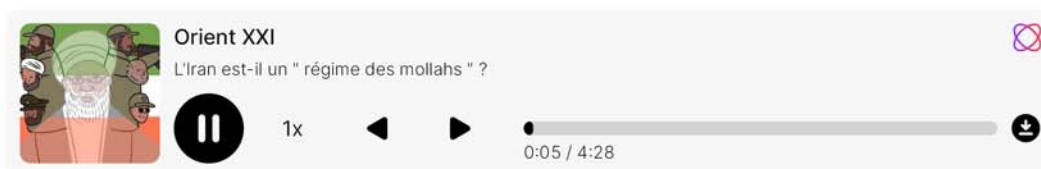




L'Iran est-il un « régime des mollahs » ?

> ARMIN MESSEAGER > 3 MARS 2026



Les médias dominants utilisent souvent l'expression « régime des mollahs ¹ » pour désigner le régime politique iranien. Cette périphrase simplifie à l'extrême un pouvoir bien plus ramifié. En réalité, le pouvoir de la République islamique n'est pas uniquement concentré entre les mains d'une partie du clergé, mais se répartit entre plusieurs institutions et acteurs, y compris non religieux.

AU SOMMET DE LA PYRAMIDE, LE BUREAU DU GUIDE

Jusqu'au 28 février 2026, le véritable centre névralgique du pouvoir se trouvait au sein du bureau du Guide, Ali Khamenei. Il s'agissait d'un complexe vaste et opaque réunissant des centaines de conseillers : de hauts clercs religieux, des responsables militaires et du renseignement, d'anciens ministres et des proches du Guide. Au sein du bureau, un cercle restreint disposait d'un accès véritable au Guide. Ces membres agissaient comme des passeurs d'informations. Ils conseillaient Khamenei, influençaient ses décisions et assuraient la liaison avec les institutions chargées de mettre en œuvre ses orientations. Peu médiatisés, leur poids exact dans le processus décisionnel restait difficile à évaluer.

La plupart de ces figures étaient issues des rangs actifs de la Révolution et du premier cercle de fidèles de Khamenei, qui l'ont notamment soutenu lors de la mort de l'ayatollah Khomeini (1902-1989), en jouant un rôle central dans les luttes internes contre d'autres segments de l'appareil d'État.

Cet appareil décisionnel autonome pouvait court-circuiter le gouvernement et le Parlement grâce au contrôle d'institutions clés : le Conseil des gardiens de la constitution, l'appareil juridique, les renseignements, le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI), les fondations parapubliques, la radio-télévision d'État, la haute bureaucratie et la police ². Il nommait les postes clés de ces réseaux regroupant plusieurs milliers d'individus.

À la suite de la mort d'Ali Khamenei, tué lors de frappes conjointes des États-Unis et d'Israël le 28 février 2026, la continuité du pouvoir suprême est assurée par le mécanisme constitutionnel

prévu en cas de vacance. Les fonctions du Guide sont temporairement exercées par un conseil composé du président de la République, du chef du pouvoir judiciaire et d'un juriste religieux membre du Conseil des gardiens désigné par le Conseil de discernement. Cette direction collégiale assure la transition jusqu'à la désignation d'un nouveau Guide par l'Assemblée des experts.

UNE PRÉSIDENTE ET UN PARLEMENT AUX POUVOIRS LIMITÉS

Le président de la République est élu au suffrage universel, mais son autorité réelle est structurellement restreinte. Il n'exerce ses fonctions qu'à l'intérieur d'un périmètre balisé par le sommet du système politico-sécuritaire. Sa marge de manœuvre dépend moins de la légitimité que lui confère le vote populaire que de sa relation personnelle avec le Guide et des rapports de force entre tendances politiques : principalistes, réformateurs et pragmatiques ³ .

En pratique, le président assume une responsabilité politique majeure, notamment économique et sociale, mais sans disposer de leviers décisifs dans les secteurs stratégiques : défense, sécurité, nucléaire, politique internationale.

Le Parlement propose et vote des lois dans tous les domaines de la gouvernance. Celles-ci peuvent toutefois être rejetées par le Conseil des gardiens de la constitution, organe composé de religieux-juristes nommés par le Guide, chargé de contrôler la conformité des textes à la constitution, à leur interprétation de l'islam et aux principes de la Révolution. De même, les secteurs stratégiques échappent au contrôle direct des députés. Ainsi, des milliards de dollars sont engagés chaque année sans contrôle parlementaire effectif, comme c'est le cas du budget du CGRI ⁴ .

UN POUVOIR OLIGARCHIQUE ET MILITARO-SÉCURITAIRE

S'il y a bien une omniprésence d'un clergé salarié dans les universités, administrations et entreprises publiques suscitant un fort mécontentement au sein de la population – ces mollahs-fonctionnaires assurant une surveillance idéologique, morale et politique –, le pouvoir iranien repose avant tout sur des structures oligarchiques et militaro-sécuritaires organisées autour de logiques de patronage, de contrôle coercitif et d'intérêts économiques.

Le bureau du Guide et ses relais ont constitué l'un des principaux pôles oligarchiques, structurant la captation et la redistribution de la rente via ses fondations, monopoles et institutions clés. Ils coexistaient avec des oligarques commerciaux actifs dans les circuits de contournement des sanctions. L'ensemble de ce système est largement composé et protégé par les Gardiens de la révolution, armée idéologique en charge de la répression et de la défense de la République islamique.

L'expression « régime des mollahs » est donc réductrice et jette en outre un discrédit indistinct sur les acteurs religieux et les citoyens croyants, dont beaucoup ont subi la répression, connu l'exil ou exprimé une opposition claire au régime. On constate également la forte augmentation de l'usage de cette expression à partir de 2001, avec la « guerre contre le terrorisme », où l'islamisme devient la grille de lecture dominante des analyses, occultant les enjeux politiques plus complexes.

¹ Le mot *mollah* vient de l'arabe *mawlān* (« maître » ou « seigneur ») et est lié à la racine trilittérale *w-l-y* (*wilāya*, « autorité » ou « proximité »). Il désigne un religieux musulman chargé de l'enseignement coranique et de l'interprétation des textes sacrés.

² C'est à partir de 2021 que le contrôle de la haute bureaucratie et de la police par le bureau du Guide croît considérablement. Auparavant, les liens entre le gouvernement et ces institutions étaient plus forts.

³ Les principalistes défendent une ligne idéologique stricte, fidèle aux principes de 1979, les réformateurs cherchent à faire évoluer le système de l'intérieur vers plus d'ouverture politique, et les pragmatiques privilégient la stabilité et la gestion technocratique.

⁴ Pour l'année budgétaire 1404 (se terminant en mars 2026), on estime qu'environ 30 % des exportations pétrolières iraniennes seraient allouées aux forces armées, dont près de 24 % pour le CGRI (soit 7,6 % des exportations totales). La répartition exacte reste cependant opaque en raison de l'influence des Gardiens sur des entreprises publiques, semi-étatiques et réseaux parallèles de trafiquants, ainsi que de paiements en cryptomonnaies.

Vous avez aimé cet article ? Association à but non lucratif, *Orient XXI* est un journal indépendant, en accès libre et sans publicité. Seul son lectorat lui permet d'exister. L'information de qualité a un coût, soutenez-nous (dons défiscalisables).

Faire un don

ARMIN MESSENGER

Doctorant en science politique à Sciences Po Paris.

Les articles présentés sur notre site sont soumis au droit d'auteur. Si vous souhaitez reproduire ou traduire un article d'Orient XXI, [merci de nous contacter préalablement](#) pour obtenir l'autorisation de(s) auteur.e.s.